

Présentation synthétique des informations financières essentielles

BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente ainsi les principales informations du Budget Primitif 2020 de la Commune.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2021 en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Le Budget Primitif principal 2021 a été voté le 02 avril 2021 par le Conseil Municipal à la majorité des membres présents.

Population DGF au 01/01/2021 : 595 habitants.

Le budget primitif s'équilibre :

- En dépenses et recettes de fonctionnement à 690 420,00 €,
- En dépenses et recettes d'investissement à 1 109 308,69 €

Section de fonctionnement :

a) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévues s'élèvent à 690 420,00 €.

Elles sont composées notamment des :

- Charges à caractère général (chapitre 011) : 156 370,00 €
 - Entretien et fonctionnement des bâtiments et services (assurances, télécommunications, fournitures, cantine, eau, ordures ménagères, électricité, combustibles, scolaire, périscolaire, transport scolaire ...),
 - Entretien de la voirie et des réseaux,
 - Taxes foncières.

- Charges de personnel (chapitre 012) : 180 200,00 €
 - 1 adjoint administratif 1ère classe principal titulaire (35h),
 - 1 agent de maîtrise (35 h),
 - 2 adjoints d'animation titulaire (30 h),
 - 3 CAE/PEC (25h),
 - 1 carillonneur,
 - 1 agent contractuel saisonnier (20h) – 1 mois,

- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 55 400,00 €
 - Indemnités élus,
 - Secours d'urgence,
 - Créances éteintes/irrecouvrables,
 - Subventions aux associations.

- Charges exceptionnelles (chapitre 67) : 200,00 €
 - Titres annulés exercice précédent,
 - Intérêts moratoires.

- Dotations provisoires semi-budgétaires (68) : 5 000,00 €
 - Créances douteuses.

- Amortissements : 5 625,15 €
- Virement à la section d'investissement : 287 624,85 €

b) Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement prévues s'élèvent à 690 420,00 €.

Elles sont composées notamment des :

- Ventes de produits (chapitre 70) : 48 612,00 €
 - Concessions cimetièrre,
 - redevances périscolaires,
 - locations terrains communaux,
 - charges logements,
 - redevance occupation domaine public.
- Impôts et taxes (chapitre 73) : 174 541,00 €
 Les taux de la fiscalité directe locale votés pour 2021 sont les suivants :
 - Taux taxe foncière (bâti) : 37,71 % (incluant le taux départemental 2020 : 25,65 %)
 - Taux taxe foncière sur les propriétés (non bâti) : 41,80 %
- Dotations, subventions et participations (chapitre 74) : 163 212,00 €
- Autres produits gestion courante (chapitre 75) : 24 904,76 €
 - Locations salles, logements communaux,
- Atténuations charges (chapitre 13) : 15 000,00 €
 - Remboursements contrats aidés.
- Produits exceptionnels (chapitre 77) : 500,00 €
 - Remboursement sinistres...
- Excédent de fonctionnement 2020 reporté : 263 650,24 €.

Section d'investissement :

a) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement prévues, comprenant les RAR (dépenses engagées en 2020 et non mandatées), s'élèvent à 1 109 308,69 €.

Elles concernent des :

- Cautions logements : 1 000,00 €
- Concessions droit SEGI LOG : 5 000 €
- Frais d'achat de parcelles : 4 000,00 €,
- Mobilier : 5 000,00 €,
- Matériel et outillage de voirie : 12 000,00 €,
- Défibrillateurs : 5 000,00 €
- Actions SPL X Demat : 50 €,
- Electrification rurale : 9 000,00 €
- Travaux ancienne distillerie : 3 000 €
- Actions SPL X DEMAT : 50,00 €
- Matériel informatique : 1 000,00 €
- Travaux réhabilitation Mairie/Ecole : 194 883,19 €
- Local stockage stade : 15 000,00 €,

- Bâtiments divers :
 - Salle polyvalente : 35 000,00 €,
 - Chaudière à plaquettes + études : 80 000,00 €
- Traverse bourg : 65 000,00 €,
- Programme voirie 2021 : 172 600,00 €,
- Cimetière - étude de sol : 10 000,00 €
- Dépenses imprévues : 10 000 €.

Déficit investissement 2020 reporté : 481 775,50 €

b) Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement prévues, comprenant les RAR (recettes engagées en 2020 et non titrées) s'élèvent à 1 109 308,69 €.

Elles concernent :

- Cautions logements : 1 000,00 €
- FCTVA (chapitre 10) : 118 700,00 €
- Des subventions pour les :
 - Travaux réhabilitation mairie/école :
 - Conseil Régional : 166 290,00 €
 - Conseil Départemental : 164 461,00 €,
 - DETR : 173 789,00 €,
 - CAF : 35 000,00 €,
 - Prêt CAF : 15 000,00 € (remboursable sur 3 annuités).
 - Chaudière à plaquettes :
 - Fonds de concours CAE : 20 000,00 €
 - Programme voirie 2021 :
 - Subvention du Conseil Départemental : 24 700,00 €

Les prélèvements provenant de la section de fonctionnement sont constitués :

- Des dotations aux amortissements pour un montant de 5 625,15 €,
- Du virement de 97 118,69 € (compte 1068),
- Du virement de la section de fonctionnement : 287 624,85 €.